

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BEARN

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### SÉANCE DU 10 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix avril à dix-huit heures, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la communauté de communes, 12 place de Jaca à Oloron Sainte-Marie (64400) sous la présidence de Bernard UTHURRY,

Date de convocation : vendredi 29 mars 2024  
Secrétaire de séance : André LABARTHE

Etaient présents 47 titulaires, 1 suppléant, 11 conseillers ayant donné pouvoir, le quorum étant ainsi atteint,

Présents : Dany BARRAUD, André BERNOS, Jean-Claude COSTE, Pierre CASABONNE, Bernard MORA, Jacques CAZAURANG, Henri BELLEGARDE, Françoise ASSAD, Fabienne TOUVARD, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Alexandre LEHMANN, Philippe PECAUT, Claude LACOUR, Jean SARASOLA, Jean LABORDE, Lydie ALTHAPE, Michèle CAZADOUMECQ, Laurent KELLER, Christine CABON, Bernard AURISSET, Patrick MAUNAS, Patrick DRILHOLE, Marthe CLOT, Jean-Luc ESTOURNÈS, Marc OXIBAR, Anne BARBET, Marie-Lyse BISTUÉ, Sami BOURI, André LABARTHE, Flora LAPERNE, Chantal LECOMTE, Frédéric LOUSTAU, Jean-Paul PORTESSÉNY, Pierre BAHOU, Dominique QUEHEILLE, Brigitte ROSSI, Anne SAOUTER, Bernard UTHURRY, Raymond VILLALBA, Alain QUINTANA, Elisabeth MIQUEU, Marie-Annie FOURNIER, Aurore GUEBARA, Louis BENOIT, Jacques MARQUÈZE, Bruno JUNGALAS

Suppléant : Jérôme PALAS (suppléant de Michel CONTOU-CARRERE)

Pouvoirs : Jean-Jacques BORDENAVE à Françoise ASSAD, Philippe VIGNEAU à Alexandre LEHMANN, Ophélie ESCOT à Jacques MARQUÈZE, Jean-Michel IDOÏPE à Anne BARBET, Claude BERNIARD à Laurent KELLER, Fabienne MENE-SAFFRANE à Marc OXIBAR, Jean CONTOU-CARRÈRE à Flora LAPERNE, Philippe GARROTE à Dominique QUEHEILLE, Emmanuelle GRACIA à Anne SAOUTER, Stéphane LARTIGUE à Bernard UTHURRY, Daniel LACRAMPE à Bruno JUNGALAS,

Absents : Jean-François CASAUX, David MIRANDE, Marie-Pierre CASTAINGS, Alain CAMSUSOU, Jean CASABONNE, Sylvie BETAT, Philippe SANSAMAT, Michel CONTOU-CARRÈRE, Cédric PUCHEU, Sandrine HIRSCHINGER, Gérard LEPRETRE, Laurence DUPRIEZ, Patrick MAILLET, Muriel BIOT, Martine MIRANDE, Christophe GUERY,

**RAPPORT N° 240410-06-FIN-**

**PRESENTATION DE LA POLITIQUE CULTURELLE  
PRÉSENTATION DU PÔLE ACTION CULTURELLE ET RAYONNEMENT DU TERRITOIRE**

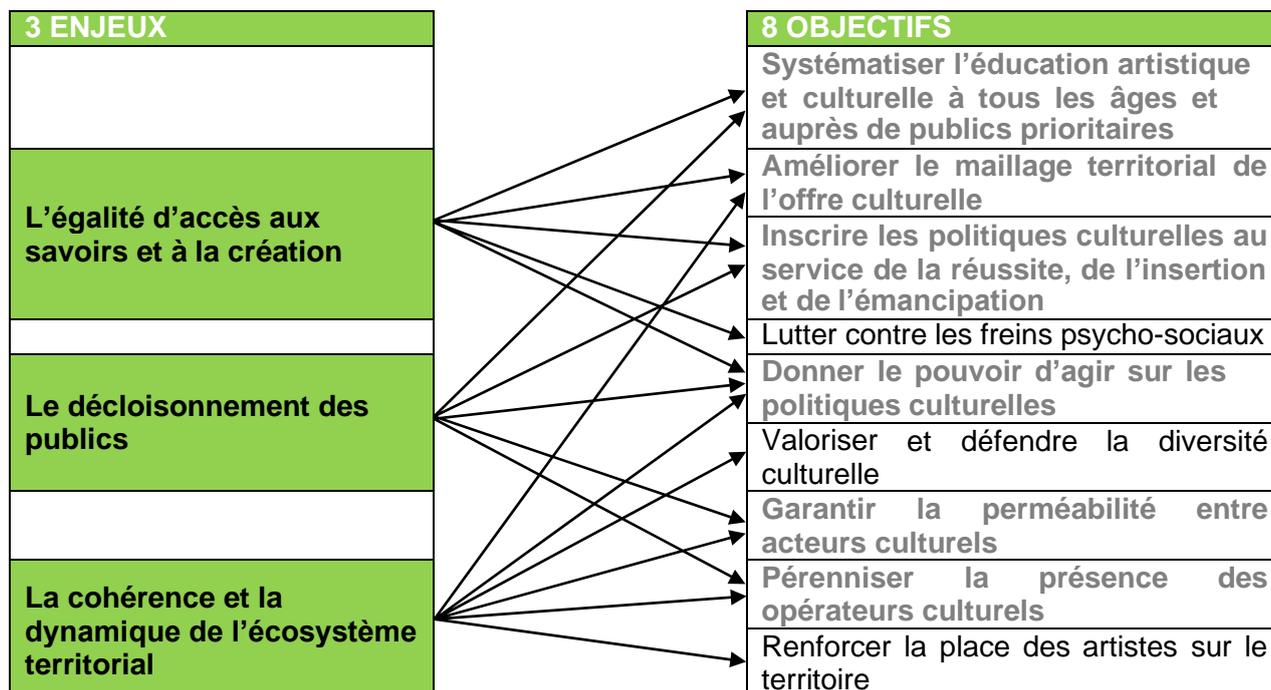
C. CABON expose :

**Le cadre de l'action**

Les politiques publiques de la communauté de communes du Haut Béarn s'inscrivent dans le Projet de Territoire. La première priorité définie est de « faire société », à savoir que notre diversité permette l'épanouissement de chacun, le respect de tous, et qu'elle enrichisse le collectif de son pluralisme.

L'ensemble des politiques publiques du territoire contribue à l'inclusion et la participation de tous les citoyens. Le schéma culturel vient en déclinaison de ces documents, pour ce qui concerne les politiques et mesures culturelles.

Sur la base des trois enjeux qui ont été identifiés dans le cadre de notre réflexion, des priorités d'actions sont posées, à savoir :



L'année 2023 a été marquée par la déclinaison de ces orientations dans chacune de nos politiques sectorielles inscrites dans les statuts de la CCHB, aux premiers rangs desquelles

- la lecture publique, avec l'accompagnement de Culture & Territoires pour une finalisation en juin 2024,
- le patrimoine, avec l'accompagnement d'Objectif Patrimoine et d'Alaska pour une finalisation en mai 2024,
- l'enseignement musical, par l'EMIHB avec l'accompagnement de PSL 64, pour une finalisation en juin 2024,
- l'éducation artistique et culturelle,
- le spectacle vivant, avec le changement de direction sur la base d'un projet artistique et culturel, pour une nouvelle convention d'objectifs, courant 2<sup>ème</sup> semestre 2024.

**Rappel des moyens dédiés**

- *Fonctionnement en régie : lecture publique et patrimoine*

Equipement intercommunal de lecture publique : 1

Equipements patrimoniaux : 2 sites intercommunaux + 2 en gestion intercommunale

Rôle de coordination de réseaux (patrimoine et lecture publique) en lien avec les communes

Personnel : 27 agents pour 24,85 ETP

- *Gestion externalisée* :

*Spectacle Vivant – Etablissement Public Administratif (EPA) Espace Jéliote*

Equipements : 2 salles de diffusion, 1 espace d'accueil d'artistes en création et 1 espace d'hébergement

Personnel : 10 agents

*Enseignements artistiques – Association EMIHB*

4 sites d'enseignement (Bedous – Arette – Lasseube – Oloron collège des Cordeliers)

Personnel : 18 salariés pour 7,5 ETP

## **Les projets 2024**

Dans un environnement rendant nécessaire l'ajustement de nos politiques publiques tant au regard des évolutions des pratiques et attentes, qu'au regard du contexte budgétaire contraint, la stratégie d'action en matière d'action culturelle n'a d'autres choix que de s'adapter.

Comme en 2023, l'action événementielle sera réduite, pour se concentrer sur la mise à plat de nos politiques d'action et d'intervention, en lien avec nos partenaires institutionnels, Etat - Région - Département - Communes.

En ce sens, la redéfinition des stratégies sectorielles relevant de la lecture publique et du patrimoine, sera finalisée avec leur corollaire respectif, à savoir des plans d'actions pluriannuels ainsi que les moyens correspondants. La demande de renouvellement du label PAH sera déposée auprès de la DRAC Nouvelle Aquitaine ; un Contrat territoire-lecture sera défini avec la DRAC Nouvelle Aquitaine et le conseil départemental 64.

En matière de spectacle vivant labellisé, une convention d'objectifs pour le centre national de la marionnette sera définie.

En matière d'éducation artistique et culturelle, l'action de la CCHB, avec une priorité d'intervention pour l'ensemble des différents services culturels, ce champ d'action couvrant désormais tant les publics scolaires, qu'hors scolaires priorités suite à l'analyse des besoins sociaux. La gouvernance reste à préciser compte tenu de son caractère transversal.

En matière d'enseignement musical, le projet d'établissement de l'association qui assure le déploiement de la compétence intercommunale sera validé dans le courant de l'année, permettant de poser les objectifs et moyens à moyen terme.

## **Le budget 2024**

### En fonctionnement

Eu égard aux charges structurelles, l'activité culturelle de chaque service sera bornée, conformément au DOB, sans remettre en question le déploiement des compétences statutaires. L'impact des réflexions en cours sera présenté dans le courant de l'année.

En investissement, 5 opérations sont présentées, en cohérence avec le PPI et les arbitrages rendus précédemment : poursuite des programmes en cours et sécurisation du site du fort du Portalet.

- Lecture publique :

*Opération 240 – médiathèque des gaves*

Intégrée à une opération plus large de rénovation énergétique, réfection de la toiture couverte par une recette d'assurance perçue en 2023

*Opération 188 – réseau de lecture publique*

Programme annuel d'acquisition de documents afin d'enrichir le catalogue intercommunal, et préparation de l'intégration de 3 nouveaux sites au réseau (mobilier)

- Spectacle vivant :

*Subvention d'investissement*

Intervention sur une opération à visée énergétique : remplacement de la toiture, et raccordement au réseau public de chaleur

- Patrimoine

*Opérations 119 et 225 – fort du Portalet*

Interventions programmées sur plusieurs exercices, il s'agit en 2024 des opérations couvrant la mise en sécurité du site, avec les travaux correspondant à la finalisation du confortement du pont d'Enfer, ainsi qu'à la restauration et mise aux normes des cheminements intérieurs et extérieurs, et aménagement d'accueil.

## 1- **BUDGET FONCTIONNELS 30 - COORDINATION**

Objectifs :

- > Accompagner la définition et mise en œuvre de la politique culturelle intercommunale
- > Coordonner la déclinaison des objectifs de la politique culturelle dans les projets de service
- > Initier et piloter des actions transversales
- > Construire et accompagner les partenariats
- > Promouvoir les actions culturelles, via les outils *Culture et Vous et Haut Béarn*

Inscriptions budgétaires :

Il s'agit quasi exclusivement de dépenses de rémunérations. L'équipe a été étoffée à compter d'août 2023, du fait d'une procédure de fin de mise à disposition auprès de l'EPA Espace Jéliote d'un agent technique.

**Proposition de BP 2024– fonctionnement :**

LIBELLES	Pôle action culturelle et rayonnement du territoire
Fonctionnement dépenses BP2024	259 115.22
Fonctionnement recettes BP2024	

## 2- **BUDGETS FONCTIONNELS 311. 312. 313. 314. 316**

### 311 – ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES ET EVENEMENTIEL

Les enseignements artistiques correspondent à l'activité de l'école de musique intercommunale du Haut Béarn sous statut associatif, dont l'action est régie dans le cadre du schéma départemental des enseignements et des pratiques artistiques. Il s'agit d'une compétence intercommunale dont la gestion est assurée par une association. La CCHB contribue au fonctionnement de l'association via une participation annuelle.

Objectifs :

- > Elaborer un projet d'établissement s'inscrivant dans le schéma départemental, et prenant en compte à l'échelle intercommunale les liens et complémentarités entre les antennes territoriales,
- > Définir et mettre en œuvre des actions culturelles fédératrices,
- > Asseoir la pérennité du fonctionnement et de la compétence intercommunale

Moyens

- > Nombre de disciplines : 16 instruments + éveil musical, formation musicale, chant et ensembles
- > Bénévolat

Inscriptions budgétaires

- > Cette proposition correspond à la participation intercommunale à l'association EMIHB, gestionnaire de la compétence « enseignement musical ».
- > A noter, les démarches de redéfinition du projet et de réorganisation, qui doivent être discutées avec l'EMIHB et le Conseil départemental 64, pour validation en assemblée générale du 1/06/2024. L'impact sur la contribution de la CCHB sera alors précisé, notamment compte tenu du déploiement de l'activité selon le calendrier scolaire, à savoir sur deux exercices comptables. Les instances intercommunales en seront saisies ultérieurement.

Le budget événementiel correspond non plus aux actions événementielles hormis statutaires, mais au soutien aux associations cadré par un appel à projets (arbitrage en mai 2024), et à l'éducation artistique et culturelle essentiellement.

### 312 – PATRIMOINE

Suite à la décision du conseil communautaire de demander le renouvellement du label national Pays d'Art et d'Histoire, le cabinet *Objectif Patrimoine* nous a accompagné dans la redéfinition du projet à l'échelle des Pyrénées béarnaises (Ossau + Haut Béarn) et de son ancrage territorial eu égard aux attendus du Ministère de la Culture.

Suite à un travail d'analyse et de concertation, se dégagent trois enjeux : la lisibilité et l'accessibilité du patrimoine à la population, l'accompagnement des stratégies paysagères, urbaines, et de préservation du bâti, et enfin l'amélioration du fonctionnement, la capacité d'engagement et d'appropriation politique du dispositif PAH.

Courant 2<sup>ème</sup> trimestre 2024, son contenu et ses impacts tant financier qu'organisationnel seront présentés aux instances intercommunales, pour un dépôt du dossier de candidature en septembre 2024.

Le corollaire de cette réflexion est la structuration du réseau des sites d'interprétation du patrimoine au travers de la démarche « Cap sur le patrimoine des Pyrénées béarnaises ». Le positionnement individuel des sites le composant, ainsi que le positionnement collectif ont été définis ; 2024 marquera la mise en œuvre des plans d'actions définis.

En termes d'action culturelle à présent, 2024 est synonyme de 80<sup>ème</sup> anniversaire de la Libération, et d'année olympique. Ce sont donc autour de ces deux thèmes forts patrimonielement parlant que les services intercommunaux orienteront leurs actions.

Un partenariat sera à cette occasion mis en place avec un opérateur culturel du Pays de Nay, l'association *Chemins des arts*, et le dispositif *Villa des Arts*.

Concernant le fort du Portalet enfin, les travaux prévus au PPI, relevant des cheminements extérieurs et intérieurs et de l'accueil, correspondent à l'évolution à partir de 2025 de la configuration d'accès et du mode d'exploitation du fait de l'ouverture de la passerelle en encorbellement le long de la RN 134 et du chemin balisé depuis Urdos.

Le projet de valorisation culturel et touristique, son prévisionnel d'exploitation et son mode de gestion sont en cours de finalisation, pour une présentation au 2<sup>ème</sup> semestre 2024. Des partenariats transfrontaliers sont aussi en cours de définition.

#### Objectifs :

- > Définir et mettre en œuvre la politique intercommunale dans le champ du patrimoine ;
- > Accompagner la décision sur le renouvellement du label PAH ;
- > Assurer la mise en œuvre du projet scientifique et culturel de la Villa Bedat ;
- > Finaliser la mise en sécurité du site du fort du Portalet ;
- > Contribuer à l'entretien du Camp de Gurs, au travers de la participation au syndicat mixte de gestion du site (avec la Communauté de Communes du Béarn des Gaves) ;
- > Initier et construire des partenariats

#### Inscriptions budgétaires :

- > Charges courantes liées à l'activité de la Villa Bedat et de médiation du patrimoine, à l'entretien du camp de Gurs

> Projets d'investissements inscrits au PPI sur le fort du Portalet

### 313 – LECTURE PUBLIQUE

Le cabinet *Culture et Territoires* accompagne la CCHB dans la réalisation d'un diagnostic, et la définition d'une politique de lecture publique axe d'un contrat territoire-lecture. Cette démarche constitue un véritable outil opérationnel pour une définition de la stratégie intercommunale de développement de la lecture publique, et sa gouvernance technique et décisionnelle.

Agir pour qui, pourquoi, comment ?, telles sont nos interrogations, à la fois sur le contenu de notre action et sur notre organisation.

Ce travail aidera ainsi à la réflexion sur le fonctionnement du réseau de lecture publique, adapté aux problématiques et aux enjeux du territoire intercommunal dans le cadre d'un Contrat Territoire Lecture (DRAC et CD64). En effet, notre intention est la définition à la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2024 :

- du projet de lecture publique inscrit dans le projet culturel intercommunal, et articulé aux autres politiques culturelles de la communauté de communes ;
- des orientations et des limites de la compétence de la lecture publique à l'échelle intercommunale en bonne articulation avec les médiathèques et bibliothèques, les politiques municipales, départementales et nationales;
- des axes prioritaires à retenir pour le Contrat Territoire Lecture et ses bénéficiaires pour la population ;
- de l'impact économique et éducatif du développement de la lecture publique sur le territoire;
- de l'organisation interne sous-jacente à la conduite du projet ainsi défini.

#### Objectif du service lecture publique :

- > Définir et mettre en œuvre la politique intercommunale de lecture publique
- > Définir les conditions et assurer la mise en œuvre de la structuration et du fonctionnement du réseau intercommunal de lecture publique
- > Définir et mettre en œuvre la politique documentaire
- > Définir et mettre en œuvre la politique d'action culturelle
- > Initier et construire des partenariats

#### Moyens du service :

- > Equipements : 1 médiathèque intercommunale – tête de réseau (1 bibliothèque communale intermédiaire, 5 bibliothèques-relais communales, 5 points-lecture communaux)
- > Bénévoles : 50 et Personnel communal : 2
- > Nombre de documents mutualisés : 100 000 documents

#### Inscriptions budgétaires :

- > La charge que représentent la maintenance et le fonctionnement du bâtiment est importante.
- > Le maintien du niveau de dépenses culturelles à celui de 2023 se justifie par l'encadrement déjà défini l'année passée, et par le fait que le réseau intercommunal s'étend à de nouveaux sites.
- > Il est à noter que les acquisitions de fonds documentaires tiennent compte de l'extension du réseau intercommunal de lecture publique, envisagé en partenariat avec la bibliothèque départementale des Pyrénées-Atlantiques. L'extension du réseau intercommunal de lecture publique tel qu'envisagé couvrira d'autres dépenses (mobilier, informatique) prévues au PPI pour 2024 du fait de l'intégration d'équipements (Aydius, Etsaut, Lescun, Arette).

### 314 – ECOMUSEE

Compétence supplémentaire de la CCHB, la gestion des deux sites de l'écomusée de la Vallée (Lourdios-Ichère et Sarrance) est inscrite dans les statuts.

Objectif :

- > Assurer la gestion des deux sites de l'écomusée d'Aspe, dans le cadre du réseau « Cap sur le patrimoine ! »

Inscriptions budgétaires :

- > Charges courantes liées à l'ouverture saisonnière des sites
- > A noter, un diagnostic de la scénographie du site de Sarrance est en cours. Pour l'heure, est provisionné le changement de vidéoprojecteur. A l'issue de l'analyse, son impact sur la contribution de la CCHB sera alors précisé. Les instances intercommunales en seront saisies ultérieurement.

### **316 – SPECTACLE VIVANT / EPA ESPACE JELIOTE**

Dans le cadre du recrutement d'une nouvelle direction pour l'Espace Jéliote, Centre National de la Marionnette (CNMa), en 2023, ont été précisées les attentes des partenaires publics pour la conduite des missions d'intérêt public confiées à cet établissement culturel, dont celles de la CCHB. La nouvelle Directrice est en poste depuis novembre 2023, recrutée sur la base du projet artistique et culturel présenté au jury. L'année 2024 sera mise à profit pour le préciser et le traduire dans une convention triennale d'objectifs engageant l'ensemble des partenaires. La réflexion sur l'évolution juridique de la structure est aussi à l'ordre du jour.

Objectifs :

- > Accompagner et soutenir la création artistique dans le domaine de la marionnette,
- > Etre un lieu de diffusion de spectacles de marionnette et toute action permettant la rencontre entre les arts de la marionnette et les habitants,
- > Proposer une programmation pluridisciplinaire, intégrant des propositions spécifiquement destinées aux enfants et aux jeunes,

Pour rappel, voici les attendus de la CCHB tels qu'inscrits dans la note d'orientation pour le recrutement d'une nouvelle Direction :

- Une programmation équilibrée, garante de pluridisciplinarité : dans les arts vivants, et les arts de la marionnette notamment, mais aussi dans le cadre de collaborations croisées avec les opérateurs culturels de proximité en vue d'une variété de propositions artistiques
- L'inscription d'Espace Jéliote dans une démarche territoriale d'éducation artistique et culturelle : la communauté de communes du Haut Béarn s'engage à développer l'EAC pour les enfants, les jeunes, mais également pour les adultes, en particulier là où les habitants restent encore éloignés de l'offre culturelle, pour des raisons géographiques, sociales, économiques ou autres.
- La structuration d'une approche des publics : renforcer l'analyse des publics du territoire pour pouvoir introduire de nouvelles formes d'échanges, voire de gouvernance, permettant de réinterroger régulièrement le projet, sous divers angles, et de le nourrir de nouvelles ambitions.
- Le renforcement de la place des artistes sur le territoire : le Haut Béarn a vocation à toujours plus accompagner la création artistique, en donnant de la visibilité aux professionnels.
- Une méthodologie permettant une plus grande appropriation du projet du CNMa, par les partenaires de l'EPA et les acteurs du territoire, ainsi que d'envisager des collaborations nouvelles (partenariats publics - privés...).
- Ouvrir les lieux culturels pour en faire des lieux de vie.

Inscriptions budgétaires :

La convention régissant les relations entre la CCHB et l'EPA inclut un volet financier qui stipule :

- La mise à disposition d'agents intercommunaux : actuellement au nombre de 6 ;
- Les prestations de services-supports : RH, finances, technique, culture, informatique, communication, estimées à 37 700 € ;
- La refacturation des contrats énergétiques (gaz) et de maintenance ;

- Une participation annuelle au fonctionnement de l'établissement, au service du projet. Elle est proposée à iso 2023.

En investissement, est proposée une subvention afin de contribuer au financement des travaux sur la toiture et le système de chauffage-climatisation.

**Propositions de BP 2024 – fonctionnement :**

LIBELLES	Fonctionnement dépenses BP 2024	Fonctionnement recettes BP 2024
EMIHB	137 516.00	
Evenementiel	46 318.00	9 458.00
Villa Bedat	304 906.58	850.00
Fort du Portalet	16 993.32	
PAH	182 872.76	44 756.00
Camp de Gurs	25 154.38	
Lecture publique	690 287.96	16 972.00
Ecomusée	13613.76	3 500.00
Spectacle vivant – EPA Espace Jéliote	849 930.04	346 429.86

**Proposition de BP 2024 – investissement :**

NUMERO DE L'OPERATION	LIBELLE DE L'OPERATION	BP 2024 DEPENSES	BP 2024 RECETTES
188	Extension du réseau lecture publique	66 357.73	10 000.00
240	Rénovation énergétique de la médiathèque des gaves	96 882.71	80 115.20
119	Fort du Portalet (cheminements)	893 280.00	595 520.00
225	Pont d'Enfer	606 963.52	506 100.00
Imputation 2041581	Subvention pour le projet de toiture et réseau chaleur Jéliote	100 000.00	
Imputation 21621	Acquisition fond ancien	2 500.00	

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- APPROUVE le programme de la politique culturelle de la communauté de communes, dont les crédits nécessaires figurent au projet de Budget Primitif 2024 du présent rapport,
- ADOPTE le présent rapport.